

SEPTIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2018

AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 7 DECEMBRE 2017

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V.
(société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc

en qualité d'émetteur et de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. si les Titres sont offerts au public
en France
(société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.

en qualité d'émetteur
(société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

(Euro Medium Term Note Programme)

de 2.000.000.000 €

Le présent supplément (le **Septième Supplément au Prospectus de Base**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 7 décembre 2017, visé le 7 décembre 2017 par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le numéro 17-627, relatif au programme d'émission de titres de créance d'un montant de 2.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**) et Morgan Stanley B.V. (**MSBV** et, ensemble avec Morgan Stanley et MSIP, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et MSIP agissant en qualité de garant en cas d'offres au public de Titres émis par MSBV en France uniquement, tel que modifié par le premier supplément en date du 28 février 2018, visé par l'AMF sous le numéro 18-067 (le **Premier Supplément au Prospectus de Base**), le deuxième supplément en date du 24 avril 2018, visé par l'AMF sous le numéro 18-148 (le **Deuxième Supplément au Prospectus de Base**), le troisième supplément en date du 24 mai 2018, visé par l'AMF sous le numéro 18-195 (le **Troisième Supplément au Prospectus de Base**), le quatrième supplément en date du 27 juin 2018, visé par l'AMF sous le numéro 18-267 (le **Quatrième Supplément au Prospectus de Base**), le cinquième supplément en date du 20 septembre 2018, visé par l'AMF sous le numéro 18-442 (le **Cinquième Supplément au Prospectus de Base**) et le sixième supplément en date du 29 octobre 2018, visé par l'AMF sous le numéro 18-499 (le **Sixième Supplément au Prospectus de Base** et le prospectus de base, tel que modifié par le Premier Supplément au Prospectus de Base, le Deuxième Supplément au Prospectus de Base, le Troisième Supplément au Prospectus de Base, le Quatrième Supplément au Prospectus de Base, le Cinquième Supplément au Prospectus de Base et le Sixième Supplément au Prospectus de Base, le **Prospectus de Base**). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Septième Supplément au Prospectus de Base.

Le Prospectus de Base et ce Septième Supplément au Prospectus de Base constituent un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la **Directive Prospectus**).

Le présent Septième Supplément au Prospectus de Base a été déposé auprès de l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général.

Ce Septième Supplément au Prospectus de Base a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF.

Ce Septième Supplément au Prospectus de Base a pour objet :

- (a) de communiquer la publication par Morgan Stanley de son Rapport Trimestriel figurant dans le Formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 (le **Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley**) et du Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2018 (*Third Supplement to the Registration Document*) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 novembre 2018 (le **Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2018**) et les incorporer par référence comme indiqué dans la « Partie 1 » de ce Septième Supplément au Prospectus de Base ;
- (b) d'apporter certaines modifications consécutives au résumé de l'Emission et au résumé du Prospectus de Base à la suite de la publication du Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley et du Troisième Supplément au Document d'Enregistrement, comme indiqué dans la « Partie 2 » de ce Septième Supplément au Prospectus de Base ;
- (c) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie « Description des Emetteurs » comme indiqué dans la « Partie 3 » de ce Septième Supplément au Prospectus de Base ; et
- (d) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie « Informations Générales » comme indiqué dans la « Partie 4 » de ce Septième Supplément au Prospectus de Base.

Le présent Septième Supplément au Prospectus de Base devra être lu et interprété conjointement avec le Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley et du Troisième Supplément au Document d'Enregistrement (en langue anglaise). Le Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley et du Troisième Supplément au Document d'Enregistrement sont incorporés par référence dans ce Septième Supplément au Prospectus de Base et sont réputés en faire partie intégrante.

Une copie de ce Septième Supplément au Prospectus de Base sera publiée sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>) et des exemplaires seront disponibles sous forme physique ou électronique, aux heures ouvrables normales de tout jour ouvré, pour examen au siège administratif de Morgan Stanley, aux sièges sociaux respectifs de MSIP et MSBV et aux bureaux désignés des Agents Payeurs.

Le Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley et du Troisième Supplément au Document d'Enregistrement incorporés par référence dans ce Septième Supplément au Prospectus de Base sont disponibles (i) sur le site internet du Garant (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>), (ii) sur le site internet de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et (iii) pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège administratif de Morgan Stanley, aux sièges sociaux respectifs de MSIP et MSBV et aux bureaux désignés des Agents Payeurs.

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que le présent Septième Supplément au Prospectus de Base ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation durant au moins deux jours de négociation après publication du supplément, soit jusqu'au 21 novembre 2018.

A l'exception de ce qui figure dans ce Septième Supplément au Prospectus de Base, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'affecter l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans ce Septième Supplément au Prospectus de Base et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Septième Supplément au Prospectus de Base prévaudront.

Sommaire

Partie		Page
1.	Modification de la section Documents Incorporés par Référence du Prospectus de Base	5
2.	Modification du résumé du Prospectus de Base et du résumé de l'Emission.....	9
3.	Modification de la section Description des Emetteurs	12
4.	Modification de la section Informations Générales.....	13
5.	Responsabilité du Septième Supplément au Prospectus de Base	14

1. MODIFICATION DE LA SECTION DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE DU PROSPECTUS DE BASE

Ce Septième Supplément au Prospectus de Base incorpore par référence le Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley et du Troisième Supplément au Document d'Enregistrement (en langue anglaise) et complète ainsi la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 69 à 83 du Prospectus de Base.

Le Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley et du Troisième Supplément au Document d'Enregistrement (en langue anglaise) sont disponibles sur le site de Morgan Stanley à l'adresse <http://sp.morganstanley.com/EU/Documents> ainsi que sur le site de la Bourse du Luxembourg à l'adresse www.bourse.lu.

La section intitulée « *Documents Incorporés par Référence* » est modifiée comme suit :

1.1 les paragraphes (a) à (q) en pages 69 et 70 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

- « (a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP et MSBV approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 8 juin 2018 (le **Document d'Enregistrement 2018**) ;
- (b) le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2018 (*First Supplement to the Registration Document*) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 août 2018 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2018**) ;
- (c) le Second Supplément au Document d'Enregistrement 2018 (*Second Supplement to the Registration Document*) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 4 octobre 2018 (le **Second Supplément au Document d'Enregistrement 2018**) ;
- (d) le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2018 (*Third Supplement to the Registration Document*) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 novembre 2018 (le **Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2018**) ;
- (e) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurent dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le *Form 10-K* pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (le **Rapport Annuel 2017 de Morgan Stanley**) ;
- (f) les états financiers consolidés non audités de Morgan Stanley pour la période trimestrielle close le 31 mars 2018 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le *Form 10-Q* de Morgan Stanley pour la période trimestrielle close le 31 mars 2018 (le **Rapport du Premier Trimestre 2018 pour Morgan Stanley**) ;
- (g) les états financiers consolidés non audités de Morgan Stanley pour la période trimestrielle close le 30 juin 2018 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le *Form 10-Q* de Morgan Stanley pour la période trimestrielle close le 30 juin 2018 (le **Rapport du Deuxième Trimestre 2018 pour Morgan Stanley**) ;
- (h) les états financiers consolidés non audités de Morgan Stanley pour la période trimestrielle close le 30 septembre 2018 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le *Form*

10-Q de Morgan Stanley pour la période trimestrielle close le 30 septembre 2018 (le **Rapport du Troisième Trimestre 2018 pour Morgan Stanley**) ;

- (i) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2016 (le **Rapport Annuel 2016 de MSIP**) ;
- (j) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2017 (le **Rapport Annuel 2017 de MSIP**) ;
- (k) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2018 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSIP pour la période close le 30 juin 2018 (le **Rapport Financier Semestriel de MSIP 2018**) ;
- (l) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2016 (le **Rapport Annuel 2016 de MSBV**) ;
- (m) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2017 (le **Rapport Annuel 2017 de MSBV**) ;
- (n) les états financiers simplifiés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2018 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSBV pour la période close le 30 juin 2018 (le **Rapport Financier Semestriel de MSBV 2018**) ;
- (o) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002, tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-283 (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 (les **Modalités des Titres 2016**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014, telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 (les **Modalités des Titres 2017** et ensemble avec les Modalités des Titres 2015 et les Modalités 2016, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et
- (p) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 261 à 416 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014, les conditions définitives en date du 2 octobre 2017 (Souche F0352 – Tranche 1), les conditions définitives en date du 5 octobre 2017 (Souche F0365 – Tranche 1), les conditions définitives en date du 9 novembre 2017 (Souche F0370 – Tranche 1), les conditions définitives en date du 9 novembre 2017 (Souche F0371 – Tranche 1), les conditions définitives en date du 9 novembre 2017 (Souche F0372 – Tranche 1) et les conditions définitives en date du 16 novembre 2017 (Souche F0381 – Tranche 1). »

1.2 la partie intitulée « **Tableau des documents incorporés par référence** » figurant en pages 71 à 79 du Prospectus de Base est mise à jour par :

- (a) l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé « **1.3 Second Supplément au Document d'Enregistrement 2018** » inséré en vertu du Sixième Supplément au Prospectus de Base et immédiatement au-dessus du titre tableau intitulé « **2. Morgan Stanley** » :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
1.4 Troisième Document 2018	Supplément au d'Enregistrement (1) Partie B – Modifications consécutives du Document d'Enregistrement	3-4

- (b) l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé « **Rapport du Deuxième Trimestre 2018 de Morgan Stanley** » inséré en vertu du Cinquième Supplément au Prospectus de Base :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Morgan Stanley		
Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley	(1) Discussion et analyse de la situation financière et des résultats des opérations par la direction	1-29
	(2) Information quantitative et qualitative sur le risque	30-38
	(3) Rapport des commissaires aux comptes	39
	(4) Etats financiers consolidés et notes y afférentes	40-83
	(5) Compte de résultat consolidé (non audité)	40
	(6) Compte de résultat global consolidé (non audité)	41
	(7) Bilan consolidé (non audité au 30 septembre 2018)	42
	(8) Variation des capitaux propres consolidés (non audité)	43
	(9) Flux de trésorerie consolidés (non audités)	44
	(10) Notes aux comptes consolidés (non audité)	45-83
	(11) Données financières supplémentaires (non audité)	84-86
	(12) Glossaire des acronymes communs	87-88
	(13) Autres Informations	89
	(14) Procédures judiciaires	89

(15)	Cession de titres de capital non enregistrées et utilisation des produits	90
(16)	Contrôles et procédures	91
(17)	Signatures	S-1

2. MODIFICATION DU RESUME DU PROSPECTUS DE BASE ET DU RESUME DE L'EMISSION

2.1 L'Elément B.12 (*Informations financières historiques clés sélectionnées*) du Résumé du Prospectus de Base tel que modifié ci-dessous annule et remplace les informations financières historiques clés sélectionnées concernant Morgan Stanley qui se trouvent dans l'Elément B.12 (*Informations financières historiques clés sélectionnées*) figurant en page 5 du Prospectus de Base :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	Informations financières clés sélectionnées concernant Morgan Stanley :				
		Bilan (en \$ millions)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	au 30 septembre (non audité)	
					2017	2018
		Total Actif	814.949	851.733	853.693	865.517
		Total Passif et Capitaux propres	814.949	851.733	853.693	865.517
		Comptes de Résultat consolidés (en \$ millions)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Pour la période de 9 mois close au 30 septembre (non audité)	
					2017	2018
		Produit Net Bancaire	34.631	37.945	28.445	31.559
		Résultat sur les activités poursuivies avant impôt	8.848	10.403	7.932	9.380
		Résultat Net	6.123	6.216	5.553	7.325
		Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Morgan Stanley depuis le 31 décembre 2017, date de publication des derniers comptes annuels audités de Morgan Stanley.				
		Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière ou				

commerciale de Morgan Stanley depuis le 30 septembre 2018, date de publication des derniers résultats financiers trimestriels (non audités) de Morgan Stanley.

- 2.2 L'Élément B.12 (*Informations financières historiques clés sélectionnées*) du Résumé de l'Émission tel que modifié ci-dessous annule et remplace les informations financières historiques clés sélectionnées concernant Morgan Stanley qui se trouvent dans l'Élément B.12 (*Informations financières historiques clés sélectionnées*) figurant en page 443 du Prospectus de Base :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	[Informations financières clés sélectionnées concernant Morgan Stanley :				
		Bilan (en \$ millions)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	au 30 septembre (non audité)	
					2017	2018
		Total Actif	814.949	851.733	853.693	865.517
		Total Passif et Capitaux propres	814.949	851.733	853.693	865.517
		Comptes de Résultat consolidés (en \$ millions)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Pour la période de 9 mois close au 30 septembre (non audité)	
					2017	2018
		Produit Net Bancaire	34.631	37.945	28.445	31.559
		Résultat sur les activités poursuivies avant impôt	8.848	10.403	7.932	9.380
Résultat Net	6.123	6.216	5.553	7.325		
Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Morgan Stanley depuis le 31 décembre 2017, date de publication des derniers comptes annuels audités de Morgan Stanley.						

	Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière ou commerciale de Morgan Stanley depuis le 30 septembre 2018, date de publication des derniers résultats financiers trimestriels (non audités) de Morgan Stanley.]
--	---

3. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS

Le paragraphe sous la section intitulée « **Description des Emetteurs** » en page 520 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Pour une description de chaque Emetteur, se référer au Document d'Enregistrement 2018, au Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2018, au Second Supplément au Document d'Enregistrement 2018 et au Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2018 (voir la section « Documents Incorporés par Référence »). »

4. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

4.1 Le premier paragraphe de la section « *Auditeurs* » en page 525 du Prospectus de Base concernant Morgan Stanley est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

« Les auditeurs de Morgan Stanley sont Deloitte & Touche LLP, 30 Rockefeller Plaza, New York, NY, 10112-0015, U.S.A., qui ont (i) audité les états financiers de Morgan Stanley pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, (ii) audité les états financiers de Morgan Stanley pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, et (iii) revu les comptes de résultat consolidés et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2018, le semestre clos le 30 juin 2018 et la période de neuf mois close au 30 septembre 2018 et ont émis un rapport sur ces états financiers. » ;

4.2 Le premier paragraphe de la section « *Changement Significatif* » en page 526 du Prospectus de Base concernant Morgan Stanley est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

« Exception faite de ce qui est divulgué dans le présent Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Prospectus de Base aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Morgan Stanley depuis le 30 septembre 2018. » ;

4.3 La section intitulée « *Documents Disponibles* » en page 528 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

(a) Le point (g) est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

« (g) le Rapport Annuel 2017 de Morgan Stanley, le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2018, le Rapport du Deuxième Trimestre 2018 de Morgan Stanley et le Rapport du Troisième Trimestre 2018 de Morgan Stanley ; » ;

(b) Le point (h) est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

« (h) le Document d'Enregistrement 2018, le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2018, le Second Supplément au Document d'Enregistrement 2018 et le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2018 ; ».

5. RESPONSABILITE DU SEPTIEME SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Septième Supplément au Prospectus de Base

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Septième Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Morgan Stanley B.V.
Luna Arena
Herikerbergweg 238
1101 CM Amsterdam Zuidoost
Pays-Bas

Dûment représentée par :
TMF Management BV
en sa qualité de Directeur General

Dûment représentée par :
Ilaria De Lucia et Saskia Engel

en qualité de représentants de TMF Management BV

le 19 novembre 2018

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Septième Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Morgan Stanley & Co. International plc

25 Cabot Square
Canary Wharf
Londres E14 4QA
Royaume-Uni

Dûment représentée par :

Edward Sisterson

en sa qualité de Managing Director

le 19 novembre 2018

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Septième Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Morgan Stanley
1585 Broadway
New York, New York 10036 U.S.A.

Dûment représentée par :

Michael Aquino

en sa qualité d'Executive Director

le 19 novembre 2018



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a visé ce Septième Supplément au Prospectus de Base le 19 novembre 2018 sous le numéro n°18-523. Le Prospectus de Base, tel que complété par ce Septième Supplément au Prospectus de Base, ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par des Conditions Définitives. Il a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1, I, du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés. Ce visa est attribué sous la condition suspensive de la publication de conditions définitives établies, conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, précisant les caractéristiques des titres émis.